

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE ROCAMADOUR**

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni à la Mairie, le 6 mars 2017, 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Pascal JALLET, Maire.

*Nombre de Conseillers en exercice : 15*

*Nombre de Conseillers Présents : 14*

*Date de Convocation : 27 février 2017*

**PRÉSENTS** : M. Didier BAUDET, M. Philippe De HOUX, M. Pascal JALLET, M. Marc LABORIE, Mme Dominique LENFANT, M. Eric MASMAYOUX, M. Gérard BLANC, M. Ernest ENTEMEYER, M. Jean François MARETS, Mme Catherine DELPECH, M. Eric CAILLES, Mme GREZE Martine, M. Robert MENOT, M. Philippe LASVAUX

**EXCUSÉ**: M. GRENIER Christian

**ABSENT** :

**POUVOIRS** : de M. GRENIER Christian à M. Gérard BLANC

**Secrétaire de Séance** : M. Jean François MARETS



M. le Maire ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance.  
M. Jean François MARETS se propose.



### **1- Approbation du Procès verbal de la réunion du 23 janvier 2017**

Monsieur le Maire demande aux élus si des modifications ou des observations doivent être apportées au procès verbal de la réunion du 23 janvier 2017.

M. Gérard BLANC signale qu'il était absent mais avait fait part de son souhait de ne pas se représenter comme délégué de la commune au sein de la commission Voierie du Pôle Martel Payrac Rocamadour Souillac. Il demande donc à être remplacé.

M. Didier BAUDET le remplacera. L'information sera transmise à Cauvaldor.

Pas d'autre observation n'étant émise, Monsieur le Maire met au vote l'approbation de ce procès verbal.

A l'unanimité des membres présents, le procès verbal du 23 janvier 2017 est approuvé.

### **2- Convention Quercy Bus 2017**

Après avoir pris connaissance des conditions de mise en place d'un service de navettes pour le transport de personnes sur le site de Rocamadour et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix « pour » + 1 pouvoir, 0 voix « contre », 0 abstention :

- donne un avis favorable pour la signature de cette convention valable pour la période suivante :

- 5 week ends entre avril, mai et juin 2017 selon planning annexé à la convention et selon les horaires annoncés.

- du 1<sup>er</sup> Juillet 2017 au 17 septembre 2017 selon le planning annexé à la convention et selon les horaires annoncés.

- mandate M. le Maire pour mettre en application ces dispositions.

Monsieur Menot demande si, quand les parkings du Syndicat Mixte seront mis en place, cette convention existera toujours et quels en seront les termes ?

Réponse de M. le Maire : c'est le syndicat mixte qui décidera et qui sera le signataire de la convention.

Il est également convenu qu'en dehors du planning présenté, la SARL Quercy Bus pourra assurer ponctuellement du transport Groupes.

### **3- Amortissement Frais Etude révision du PLU**

Ce dossier n'est pas présenté. En effet il y a lieu d'attendre que tous les frais d'études de révision du PLU soient payés à Cauvaldor (une partie a été payée sur 2016, le solde sera réglé sur 2017) avant de prévoir l'amortissement des frais engagés qui n'interviendront donc que sur 2018.

### **4- Loyer logement de l'école**

Monsieur le Maire rappelle que depuis le départ de l'ancienne locataire l'équipe technique est intervenue pour la réfection de l'appartement de l'école. Il propose que ce dernier soit loué à Mme Agnès Lazarevitch qui en a fait la demande dès la signature de son contrat de travail en septembre 2016 en tant qu'architecte auprès du Syndicat Mixte du Grand Site de Rocamadour.

Il propose de fixer le montant du loyer à 250 €/mois. Cette proposition fait l'objet de 5 abstentions et de 4 votes « contre + 1 pouvoir contre ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix « pour » + 1 pouvoir, 0 voix « contre », 4 abstentions (P. Jallet, B. Baudet, R. Menot, E. Masmayoux) :

- donne son accord pour la signature d'un contrat de location de l'appartement de l'école à Mme Agnès Lazarevitch, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, pour un loyer de 300 €/mois.
- Délégué Monsieur le Maire ou un adjoint pour signer tous documents concernant cette location.

### **5- Paiement agents recenseurs**

M. le Maire rappelle que par délibération du 23 janvier 2017 le conseil municipal a validé le montant de la rémunération des deux agents recrutés à titre temporaire en vue des opérations de recensement de la population.

Vu, la dotation forfaitaire d'un montant de 1349 € allouée par l'Etat pour le recensement, le Conseil Municipal a fixé la rémunération brute comme suit :

- 674.50 € pour chacun des agents recenseurs

Afin de verser cette rémunération à l'un des agents, déjà salariée de la collectivité, il y a lieu de transformer le montant de l'allocation en nombre d'heures complémentaires qui seront versées sur le bulletin de salaire de Mars 2017.

M. le Maire propose donc le calcul suivant :

52,86 H complémentaires x 12,76 € = 674,49 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix « pour » + 1 pouvoir, 0 voix « contre », 0 abstention, donne son accord, décide d'inscrire les sommes nécessaires au budget primitif 2017 de la Commune et délègue Monsieur le Maire pour mettre en application

## **6- Personnel : changement de grade**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, par 14 voix « pour » + 1 pouvoir, 0 voix « contre », 0 abstention, décide :

- de créer, suite à un avancement de grade, deux postes d'Adjoint technique Principal de 1<sup>ème</sup> classe, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017,
- de supprimer deux postes d'Adjoint technique Territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, sous réserve de l'avis du Comité Technique,
- de créer, suite à un avancement de grade, le poste d'agent de maîtrise principal, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017,
- de supprimer le poste d'agent de maîtrise, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, sous réserve de l'avis du Comité Technique.
- De créer, suite à un avancement de grade, deux postes d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complets (28 h/semaine), à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017
- De supprimer deux postes d'adjoint administratif territorial principal 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complets (28 h/semaine) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 sous réserve de l'avis du Comité technique,
- De créer, suite à un avancement de grade, le poste de Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet (17 h20 / semaine), à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017,
- De supprimer le poste de rédacteur, à temps non complet (17h20/semaine), à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, sous réserve de l'avis du comité technique
- De créer, suite à un avancement de grade, un poste d'attaché principal, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017
- De supprimer le poste d'Attaché Territorial, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017, sous réserve de l'Avis du Comité Technique,

Le Conseil Municipal, délègue Monsieur le Maire, pour pourvoir ces postes après en avoir déclaré la création auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

## **7- Indemnités élus**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-23-1 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Considérant l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique au 1<sup>er</sup> janvier 2017,  
Considérant la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique au 1<sup>er</sup> février 2017,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix « pour » + 1 pouvoir, décide, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de fixer le montant des indemnités du Maire et des Adjoints comme suit :

Fonction de Maire sur la base du calcul suivant :

$\frac{2}{3}$  de 31% soit 20,67% de l'indice brut terminal de la fonction publique, plus 50% au titre des Communes Touristiques.

Le montant de l'indemnité du Maire suivra désormais l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Fonction d'Adjoints sur la base du calcul suivant :

Pour le calcul de l'indemnité des adjoints ayant reçu délégations de fonction : M. Eric CAILLES, M. Philippe De Houx, M. Eric MASMAYOUX, Mme Martine GREZE, il est fait référence à l'article en vigueur (à savoir L 2123-24-1 du CGCT et suivants). Le montant de l'indemnité est donc fixé comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

6.8% de l'indice brut terminal de la fonction publique, plus 50% au titre des Communes Touristiques.

Le montant de l'indemnité des adjoints suivra désormais l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique.

## **8- Tarifs concessions cimetières**

Considérant que la procédure de reprise des concessions a permis de libérer 4 emplacements au cimetière de l'Hospitalet (une autre tranche sera faite en 2017) Monsieur le Maire propose de fixer un tarif de vente qui pourrait être différent du tarif de renouvellement des concessions.

Suit un débat au terme duquel il est décidé de se renseigner sur les tarifs pratiqués aux alentours et de revoir ce dossier lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

M. Blanc propose aussi de se renseigner sur la mise en place d'un columbarium ( formalités, prix,...)

## **9- Plan de financement travaux Fontaine la Capelette**

Dans le cadre de la restauration du patrimoine Monsieur le maire propose de constituer un dossier de demandes de subventions pour les travaux à réaliser à la fontaine de la Capelette.

Le montant de ces travaux s'élève à 8 420.16 € HT // 10 104,10 € TTC.

Monsieur le maire précise que la subvention du Conseil départemental au titre du Fond Denieul pourrait être de 50% du montant HT des travaux et celle du Conseil régional s'élèverait à 20%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix « pour » + 1 pouvoir, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Adopte le programme des travaux et le plan de financement ci-après :

	%	Montant <b>8 420.16 HT</b>
Conseil départemental	50 %	4 210.08 €
Conseil régional	20 %	1 684.03 €
Commune	30 %	2 526.05 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>8 420.16 €</b>

- délègue Monsieur le Maire ou un Adjoint pour signer tous les documents afférents à ce dossier.
- Décide que ces travaux ne seront réalisés que si les subventions escomptées sont attribuées.

## 10- Gare SNCF

Considérant que :

Malgré l'annonce d'Alain Vidalies, secrétaire d'Etat aux Transports confirmant le maintien du train de nuit Rodez – Capdenac – Figeac – Paris, de premières dégradations concernant ce train sont annoncées par la S.N.C.F. depuis le mois décembre 2016.

D'une part, celles-ci prévoient de réduire sa composition de 4 voitures à 3 voitures, ce qui entrainera la suppression de 42 couchettes en 2<sup>ème</sup> classe soit 40% de l'offre. D'autre part, la S.N.C.F. augmente les tarifs, notamment ceux de l'offre Prem's (anticipation du voyage) à 35 € qui ne sera plus disponible le vendredi et le dimanche soir.

Des dégradations encore plus lourdes de conséquences sont programmées pour l'été 2017 car la S.N.C.F. prévoit de fermer toutes les nuits pendant plusieurs années les deux voies de la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse (P.O.L.T) pour effectuer des travaux pour une période de deux à quatre ans.

En raison de ces travaux, elle envisage de faire circuler le train de nuit Rodez – Capdenac – Figeac – Paris via Toulouse et Bordeaux avec un départ de Rodez à 20<sup>h</sup>30 au lieu de 22<sup>h</sup>40 et retour arrivée à Rodez à 9<sup>h</sup>40 au lieu de 6<sup>h</sup>17. Si ce projet est mis en œuvre, le train ne desservirait plus les gares de l'Aveyron et du Lot entre Rodez et Brive.

Le conseil municipal de Rocamadour réuni en séance plénière le 6 mars 2017 :

- S'oppose à toutes les dégradations de service du train de nuit Rodez – Capdenac – Figeac – Paris, au travers de la suppression de la voiture couchette comportant 42 places de 2<sup>nde</sup> classe soit une moyenne de 5 000 à 7 500 voyageurs par an qui pourront se voir refuser l'accès à ce train,
- Demande à la S.N.C.F. de répondre favorablement à la proposition de desserte initiée par le Syndicat C.G.T. des Cheminots et soutenue par l'Association de Défense de la Gare d'Assier et de Promotion du Rail, à savoir faire circuler ce train via Brive - Périgueux et Coutras pendant toute la durée des travaux de la ligne P.O.L.T. afin de maintenir dans des créneaux horaires satisfaisants la desserte des gares de l'Aveyron et du Lot pour un Service Public Ferroviaire répondant aux besoins des usagers.

## 11- Salle culturelle Mairie – choix du contrôleur technique

M. le Maire indique que dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil municipal par délibération du 28 avril 2014 il a lancé une consultation pour une mission de contrôleur technique pour l'opération de construction de la nouvelle mairie et de la salle culturelle. Il donne connaissance du tableau d'analyse des offres établi par le SDAIL.

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix « pour » + 1 pouvoir, 0 voix « contre », 0 abstention :

- choisit de retenir, l'offre de QUALICONSULT pour un montant d'honoraire de 9 840.00 € ttc
- délègue Monsieur le Maire ou un adjoint pour signer tous documents relatifs à cette mission de contrôle technique.
- décide d'inscrire au BP 2017, la somme nécessaire à la couverture de toutes les dépenses liées à ce dossier.

## 12- Compte rendu Conseil d'administration SDAIL (D. Lenfant)

A l'aide d'un power point qu'elle a réalisé, Mme Dominique LENFANT fait le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du SDAIL à laquelle elle a participé, à Cahors, le 11/04/2017 en voici un résumé :

*SDAIL (prononciation occitane sdaille)*

*Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot*

*2ans et demi d'existence*

*Siège à Cahors*

*Permet d'avoir gardé les compétences du Conseil Général disparu. 53 agents.*

*Qui peut adhérer: le Département du Lot, les communes lotoises et les établissements publics ayant leur siège dans le Lot y compris les EPCI.*

*Les fusions des communes nouvelles et les fusions des communautés de communes font qu'à ce jour il y a 157 adhérents dont 149 communes, 5 EPCI, un SIVU la Fdel devenue Syndicat et le département.*

*Pour en bénéficier il faut être adhérent, le montant de la cotisation annuelle est de 1€/habitant pour une commune de moins de 1 000 habitants (pas d'augmentation).*

*Cette adhésion donne droit à un forfait conseil ponctuel de 4 journées d'intervention, soit 32h.*

*Forfait non reportable sur l'année suivante s'il n'est pas consommé et ne pouvant pas s'ajouter à un projet conventionné.*

*2/3 des adhérents s'en sont servi ce qui fait que le Sdail reste dans ses limites financières.*

*86 projets conventionnés, 53 en cours, 24 en préparation, 9 achevés.*

*Leur domaine: classement des voiries, visite d'inspection des ouvrages d'art, expertise naturaliste, loi sur l'eau, appui action foncière, gestion de données cartographiques (réseau cadastre édition de cartes compilatoires), ressources informatiques (réalisation d'un état des lieux), mise en accessibilité, ingénierie et analyse financières (informer le maître d'ouvrage sur le montage et les financements possibles), assistance administrative à la gestion des marchés, assistance à maîtrise d'ouvrage aux différents stades de réalisation, j'en oublie peut-être...*

*Motivation de cette adhésion*

*Accompagnement sur la durée au travers d'expertises et d'assistance à maître d'ouvrage.*

*Expérience unique des demandes de subventions et des marchés publics.*

*Les protocoles sont lourds spécifiques avec des calendriers précis, une programmation pointilleuse que ce soit pour le recrutement ou le déroulement des projets.*

*Notre projet conventionné :*

*Un architecte du Sdail est dédié à notre projet mairie salle événementielle et veille à «ce que tout rentre dans les cases» étape indispensable pour être accompagné financièrement mais aussi structurellement dans la construction d'un bâtiment public.*

*La Présidente du Sdail est venue en mairie pour connaître notre perception de ses services (elle a visité plusieurs communes).*

*Les points sensibles :*

- *les délais qui augmentent et la gestion administrative pesante en raison d'un surcroît d'activité, pas de recrutement prévu. Empilage de territoires sur un projet ou des projets sur un territoire.*

### **13- Compte rendu SIVU l'Etoile (M. Grèze)**

Mme Martine Grèze donne connaissance des points abordés lors de la réunion du SIVU l'Etoile qui s'est tenue le 30 janvier 2017, à savoir :

Renouvellement Convention cantine scolaire avec la Sarl « au fil de l'Eau » pour la préparation et la livraison des repas à la cantine d'Alvignac au prix de 3.50 € ttc le repas plus 3.50 € ttc de frais de livraison ;

Renouvellement Convention cantine scolaire avec le Pech de Gourbière pour la préparation et la livraison des repas à la cantine de Rocamadour au prix de 3.75 € ttc le repas plus 0.40 € de frais de livraison.

Préparation des budgets : il a été demandé aux délégués de réfléchir aux besoins en investissements et en fournitures pour les activités périscolaires.

Agrandissement des locaux périscolaires à Rocamadour : il a été à nouveau demandé la possibilité de créer une salle périscolaire supplémentaire à Rocamadour – il est rappelé que ce projet est soumis aux contraintes d'aménagement et de surcroît année d'élection.

M. Le Président du SIVU a ensuite donné lecture aux délégués d'un courrier qu'il a adressé le 20 janvier à M. l'inspecteur d'académie pour solliciter une réunion avec les 5 maires du RPI afin de faire le point sur la situation du RPI sachant que les effectifs pour la rentrée à venir sont très chargés y compris en Maternelle.

Cette réunion a eu lieu le 6 février.

Ont été abordé avec M. Didier PASTOR, Inspecteur de l'Education Nationale à Gourdon, les points suivants :

- Ouverture d'un poste pour la rentrée 2017/2018 compte tenu des effectifs prévus (135 enfants au total) : réponse de M. Pastor : en l'état actuel des choses – pas de création de poste sur le RPI. Arbitrage à faire entre les mairies et les enseignants afin de déterminer des priorités pour les inscriptions en maternelle tout en veillant à respecter un équilibre permettant de délivrer un enseignement de qualité. Pour les CP/CE1 le seuil de 27 enfants n'est pas un seuil critique (cf en région toulousaine effectif de 30/31 enfants)

- Avenir de notre RPI sur les 4/5 ans à venir : Sur ce point M. Pastor a indiqué que la reconfiguration des écoles maternelles de Gramat permet dès à présent d'accueillir de nouvelles classes. Les élus ont souhaité savoir si dans le cas d'une fermeture de poste sur le RPI le fonctionnement en deux pôles pourrait être envisageable. Réponse de l'Inspecteur : Oui. Les élus font remarquer les nombreux investissements réalisés par les communes dans leurs écoles.

M. le Maire de Rocamadour est intervenu pour expliquer les échanges de courriers qui ont eu lieu avec M. le Président du RPI suite à une mauvaise transcription de ce qui avait été dit lors d'un

conseil d'école. Il a relaté ses contacts avec la mairie de Gramat et a confirmé que suite aux propos de M. l'Inspecteur d'académie confirmant que la création d'une nouvelle école n'est pas obligatoire et qu'un fonctionnement à trois, voire deux pôles est possible, il suspend ses démarches de rapprochement avec Gramat.

M. JALLET confirme qu'au terme de la réunion avec l'Inspecteur il a été dit que si le RPI devait perdre une classe les maires se battraient pour que cela n'arrive pas mais si malgré tout on la perdait, il ne serait pas favorable à la création d'une seule école sur une commune mais pour aller vers Gramat.

Mme Delpech relate un autre sujet abordé à savoir la suppression des accompagnants dans les bus. L'association des parents d'élèves s'inquiète de la prise en charge des plus petits dans les bus et demande aux communes de se préoccuper du problème. Ce point sera vu lors de la prochaine réunion du SIVU.

Concernant les demandes d'inscription pour les enfants de maternelle, Mme Delpech précise qu'il est demandé aux mairies de signaler aux parents qu'il ne s'agit que d'une pré-inscription compte tenu du nombre important d'enfants.

Une information est également donnée sur les activités du périscolaire : préparation d'un film avec tous les enfants qui sera présenté lors de la kermesse des écoles.

#### **14- Compte rendu SAL Alzou (C. Delpech)**

Mme Delpech fait le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 2 février 2017 à Vayrac en présence du bureau d'étude SYNAPSE qui vient d'être recruté par Cauvaldor pour proposer des scénarios de mutualisation des données extraites des stations existantes sans intervention matérielle sur ces mêmes installations. Un des autres objectifs est la réduction des coûts d'exploitation des systèmes mis en place du fait de la mutualisation des données.

Mme Delpech signale que l'installation sur l'Alzou est en réparation et devrait re fonctionner d'ici quelques jours.

M. le Maire précise qu'il a demandé la fermeture du pré Judicis le 6 mars compte tenu de la météo (pluie abondante)

#### **15- Compte rendu comité d'organisation 20<sup>ème</sup> anniversaire inscription du bien « chemin de St Jacq de Compostelle en France » (E. Cailles)**

M. Cailles donne connaissance du déroulé de cette réunion qui s'est tenue à Toulouse le jeudi 2 février 2017. Il s'agissait du premier séminaire d'organisation du 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'inscription du bien « chemin de St Jacques de Compostelle en France » sur la liste du patrimoine mondial.

Les 120 personnes présentes ont été reçues par M. le Préfet de Région et par M. le Président de l'ACIR.

La matinée a été consacrée à l'exposé de témoignages de diverses régions ou villes ayant déjà organisé des cérémonies. Le bilan général de cette matinée a fait remonter des idées d'événements ponctuels ou pérennes, des possibilités de fonctionner par appel à projets pour faire vivre des initiatives locales, la nécessité d'une communication importante et réfléchie, une programmation courte ou prolongée sur une semaine ou plusieurs mois pour capter différents types de public (locaux, scolaires ou touristes).

Sont apparues aussi les difficultés telles que : le financement, la mobilisation des populations, l'importance du facteur climatique pour des animations en extérieur, la définition d'objectifs, ....  
L'après midi étaient organisés des ateliers participatifs ou chacun a pu faire part de ses idées, d'initiatives, .....

M. le Maire remercie Eric Cailles de s'être rendu à cette réunion en l'absence d'Eric Masmayoux qui va suivre ce dossier.

Une commission d'élus constituée d'Eric Masmayoux, Philippe Lasvaux et Dominique Lenfant se réunira le vendredi 31 mars à 15 h pour établir des propositions d'animations.

## **16- Questions diverses :**

### **- Désignation délégué Pôle GEMAPI (Gestion des milieux Aquatiques et de la Prévention des inondations)**

M. le Président de la Communauté de communes Cauvaldor sollicite la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Commune au sein de la Commission GEMAPI.

Catherine Delpech et Philippe de Houx sont respectivement nommés titulaire et suppléant.

### **- opposition au transfert du pouvoir de police au Président Cauvaldor**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé un arrêté faisant opposition au transfert automatique au président de la communauté de communes CAUSSSES ET VALLE DE LA DORDOGNE des pouvoirs de police spéciale liés aux compétences ci-après :

- 1 . – collecte des déchets ménagers ;
- 2 . – assainissement non collectif ;
- 3 . – réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage ;
- 4 . – voirie/ circulation et stationnement *et/ou* délivrance des autorisations de stationnement de taxis) ;
- 5 . – habitat ;

### **- AMF 46 – réunion d'information Soulomès le 21 avril 2016**

Monsieur le Maire donne connaissance d'une réunion organisée par l'Association des Maires et Elus du Lot sur le thème de :

- L'adressage dans les communes en partenariat avec La Poste
- La présentation de l'offre en direction des territoires en partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations.

Cette réunion se tiendra le vendredi 21 avril 2017 à Soulomès.

Aucun élu ne souhaite y participer.

### **- financement salle culturelle mairie**

M. le Maire indique que Monsieur Jean Michel BAYLET, Ministre de l'Aménagement du Territoire a reçu par l'intermédiaire de Mme Sylvia PINEL notre dossier de demande de financement pour la salle culturelle nouvelle mairie. Il a transmis un courrier à Mme la Préfète en lui demandant de soutenir notre dossier au titre du FSIL ou de la DETR.

M. Blanc se demande si nous avons besoin d'une nouvelle mairie avec le développement des communes nouvelles.

M. le Maire répond qu'il n'est pas question de commune nouvelle pour Rocamadour.

### **- modification antenne relais Orange à Bouriane**

Tous les élus ont été destinataires du dossier d'information transmis par Orange sur la modification de l'antenne relais installée sur le château d'eau du Pech de Bouriane.

M. Blanc s'inquiète car Orange propose d'installer la 3G alors que SFR et Bouygues ont déjà installé la 4G en ce même lieu.

Il se propose de prendre contact avec M. JANIN d'Orange pour avoir des informations complémentaires.

### **- animations 2017**

Sont confirmées les animations suivantes :

Fête de la musique le mercredi 21 juin – bal du 13 juillet : Mme Delpech n'a pas encore eu de réponse du groupe malgré les messages qu'elle a laissé – bal du 15 aout : voir avec M. Michel Vitrac comme l'année dernière.

### **- Actualités sur les Chemins de Rocamadour**

Mme Dominique Lenfant intervient pour faire un point sur ce dossier qui a bien avancé : le trajet Bruxelles Rocamadour est finalisé ainsi que le trajet Lisbonne Rocamadour.

Le financement de l'emploi de Sarah est réparti entre la Mairie 50% et l'Association « les Amis de Rocamadour » (50%) mais à ce jour le renouvellement de son contrat qui se termine en juin est suspendu à l'appel aux dons fait sur le site ULULE ;

Dominique invite les élus à se rendre sur ce site, à faire un don et à faire connaître cette démarche autour d'eux.

### **- Visite de M. Emmanuel MACRON**

A la demande de certains élus Monsieur le Maire relate comment s'est passée l'annonce de la venue de M. Macron à Rocamadour. Visite qui a été annoncée dans la presse avant même qu'elle n'ait été confirmée à M. le Maire qui a préféré attendre une réelle confirmation pour avertir les élus.

**- Fonctionnement CAUVALDOR**

M. Blanc s'interroge sur le principe des Pôles et de leur fonctionnement à Cauvaldor.

Il intervient également au sujet du PLU des communes voisines sur lesquels il n'a pas retrouvé la moindre trace de Haies.

Il émet le souhait que soient organisées en Mairie des réunions sur le PLUI.



Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 00 heures 00.

M. Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,